



SAINT-DENIS  
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des  
personnes habiles à voter**

Je, Liane Boisvert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le *Règlement n° 691 décrétant l'acquisition de véhicules pour les travaux publics et un emprunt de 588 000 \$ pour en payer le coût* (ci-après : « *Règlement n° 691* ») est de deux mille sept cent vingt (2 720);
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de deux cent quatre-vingt-trois (283);
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de deux (2).

Je déclare que le *Règlement n° 691* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON  
CE 31 AOÛT 2020**

Liane Boisvert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière